

Cependant, dans les deux cas, la notification par lettre recommandée avec avis de réception que la vente a été réalisée par le Mandant ou un autre Mandataire, comme il est prévu au paragraphe « Clause pénale », mettra fin audit mandat dès la présentation de la lettre.

V. CLAUSE PENALE

EN CAS DE VIOLATION PAR LE MANDANT D'UNE DES STIPULATIONS DU PRESENT MANDAT ET /OU EN CAS DE RENONCIATION A LA LOCATION LE MANDANT S'ENGAGE A VERSER AU MANDATAIRE, EN APPLICATION DES ARTICLE 1142 ET 1152 DU CODE CIVIL, UNE INDEMNITE COMPENSATRICE, FORFAITAIRE ET DEFINITIVE EGALE AU MONTANT DE LA REMUNERATION PREVUE PAR LES PRESENTES ET CE QUAND BIEN MEME LA TRANSACTION N'A PAS ETE REALISEE PAR LES SOINS DU MANDATAIRE.

VI. Traitement informatique : loi du 6 janvier 1978

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le mandant autorise expressément le mandataire à saisir l'ensemble des informations contenues dans les présentes sur fichier informatique, le mandant pouvant exercer son droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant auprès du mandataire.

Art R 616-1 : En application de l'article L.616-1, le professionnel communique au consommateur les coordonnées du médiateur de la consommation dont il relève, en inscrivant ces informations de manière visible et lisible sur son site internet, sur ses conditions générales de vente ou de service, sur ses bons de commande ou, en l'absence de tels supports, par tout autre moyen approprié. Il y mentionne également l'adresse du site internet du ou de ces médiateurs.

Service Médiation de la consommation :
MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
465 avenue de la Libération
54 000 NANCY

VII. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs demeures sus-indiquées.

Fait en double exemplaire à.....

Le.....

LE MANDANT

*(faire précéder la signature de la mention :
« Lu et approuvé – Bon pour pouvoir »)*

LE MANDATAIRE

*(faire précéder la signature de la mention :
« Lu et approuvé – Bon pour acceptation de pouvoir »)*